

# Balade de Grignon depuis Vieilles-Maisons-sur-Joudry



Randonnée n°1909490

Une randonnée proposée par Jean-Louis Pinault

Le circuit épouse le tracé du réseau hydrographique de Vieilles-Maisons-sur-Joudry à proximité de la forêt d'Orléans, longeant tantôt le canal d'Orléans tantôt des "rigoles", affluents du canal d'Orléans qu'elles alimentent. Ces eaux dormantes sont sources de fraîcheur et de quiétude.

<b>Durée :</b>	3h55	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	13.5km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	21m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	20m		
<b>Point haut :</b>	138m	<b>Commune :</b>	Vieilles-Maisons-sur-Joudry (45260)
<b>Point bas :</b>	116m		

## Description

Départ depuis l'aire de stationnement près de l'église de Vieilles-Maisons-sur-Joudry.

### Balisage Blanc-Rouge (GR® 3B)

(D/A) Dos à l'église, s'engager à gauche dans le Rue du Bourg, puis, au bout de 50m, tourner à droite sur le chemin herbeux bordant la Rigole de Courpalet. Le chemin rectiligne coupe la Rue du Pré Cormier, puis fusionne avec la Rue des Gléaux. S'acheminer sur cette rue en laissant un départ à droite, puis à gauche.

(1) Quitter le bitume et la rigole au lieu-dit la Petite Noue, en obliquant sur le chemin herbeux à gauche, le Chemin du Vieux Nid. Celui-ci est suivi par une large allée avant d'intersecter la Rue du Port, transversale. Continuer en face sur la rue qui aboutit, au bout d'une centaine de mètres, sur la route du Bas de Grignon.

(2) S'acheminer à gauche sur la route du Bas de Grignon qui franchit le canal d'Orléans. À l'écluse du Bas de Grignon, quitter le bitume au profit du chemin de halage longeant l'écluse, à gauche. Ce chemin décrit un coude à droite pour longer le Joudry, puis le canal d'Orléans. Passer l'écluse du milieu de Grignon, puis l'écluse du gué des Cens.

### Absence de balisage

(3) Passer l'écluse du Point de Partage après avoir traversé une rue transversale et continuer sur le chemin de hallage bordant le canal, toujours sur la même rive, avant d'arriver à l'Étang de la Noue Mazone à gauche du canal.

(4) Au carrefour poursuivre sur la route des Mariniers, toujours en bordure du canal. La route vire à gauche pour franchir le canal au Pont de la Verrerie, puis est suivie par une large allée forestière rectiligne, la Route de la Verrerie, qui pénètre dans la forêt d'Orléans. Ignorer les départs latéraux. jusqu'au carrefour de la Patte d'Oie. Traverser une première route transversale, et continuer en face sur l'allée.

(5) Au bout d'une centaine de mètres, à la patte d'oie, laisser l'allée principale pour s'engager sur le chemin le plus à gauche, la Route des Pommereaux, jusqu'au carrefour suivant.

(6) Laisser le départ à gauche, puis s'engager sur un chemin herbeux peu visible, toujours à gauche, tourné vers l'Est. Ce chemin franchit la Rigole de Courpalet. Sitôt passée la rigole, bifurquer à droite pour la longer sur le sentier herbeux dans la direction du Sud-Est.

(7) Lorsque le sentier rencontre un chemin transversal, virer à droite sur un chemin herbeux qui lui est parallèle pour ne pas

## Points de passages

- D/A Parking église de Vieilles-Maisons**  
N 47.885696° / E 2.44478° - alt. 124m - km 0
- 1 À gauche sur le chemin herbeux**  
N 47.893266° / E 2.459387° - alt. 123m - km 1.44
- 2 À gauche route du Bas de Grignon**  
N 47.897105° / E 2.456874° - alt. 116m - km 1.94
- 3 Écluse du Point de Partage**  
N 47.905764° / E 2.445615° - alt. 123m - km 3.41
- 4 Route des Mariniers, en bordure du - Canal d'Orléans**  
N 47.920728° / E 2.422918° - alt. 127m - km 6.07
- 5 Chemin le plus à gauche**  
N 47.909454° / E 2.421921° - alt. 127m - km 7.57
- 6 Chemin herbeux peu visible, à gauche**  
N 47.900719° / E 2.426739° - alt. 128m - km 8.61
- 7 À droite sur chemin herbeux**  
N 47.888783° / E 2.435658° - alt. 124m - km 10.55
- 8 À gauche rigole de Courpalet**  
N 47.884811° / E 2.435409° - alt. 122m - km 11.07
- D/A Parking de l'église**  
N 47.885725° / E 2.444673° - alt. 125m - km 13.5

s'écarter de la rigole. Ce chemin devient mieux tracé une fois franchie la Rue de la Petite Forêt, jusqu'à rencontrer un étang.

**(8)** Face à l'étang, virer à gauche pour suivre la Rigole de Courpalet. Passer une série d'étangs à main gauche. Pour contourner un vaste étang, le chemin décrit deux coudes à gauche distants d'une centaine de mètres, tout en franchissant le Joudry. Toujours bordant la Rigole de Courpalet, il finit par intersecter la Rue du Bourg au point de départ de la randonnée **(D/A)**.

## Informations pratiques

Les allées forestières sont fermées à leurs extrémités par des barrières interdisant l'accès aux véhicules non autorisés. Un passage réservé aux randonneurs est ménagé sur le côté.

## A proximité

À voir pendant la randonnée:

- l'[église de Vieilles-Maisons-sur-Joudry](#) et le patrimoine du village
- le canal d'Orléans et la [rigole de Courpalet](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-balade-de-grignon-depuis-vieilles-maison/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

## du visorandonneur

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

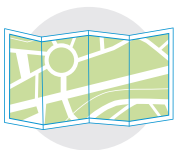
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



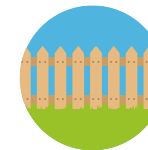
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



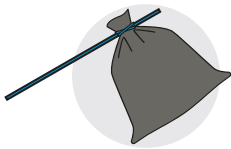
#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**